



# Asie du Sud

**Inde**

**Népal**

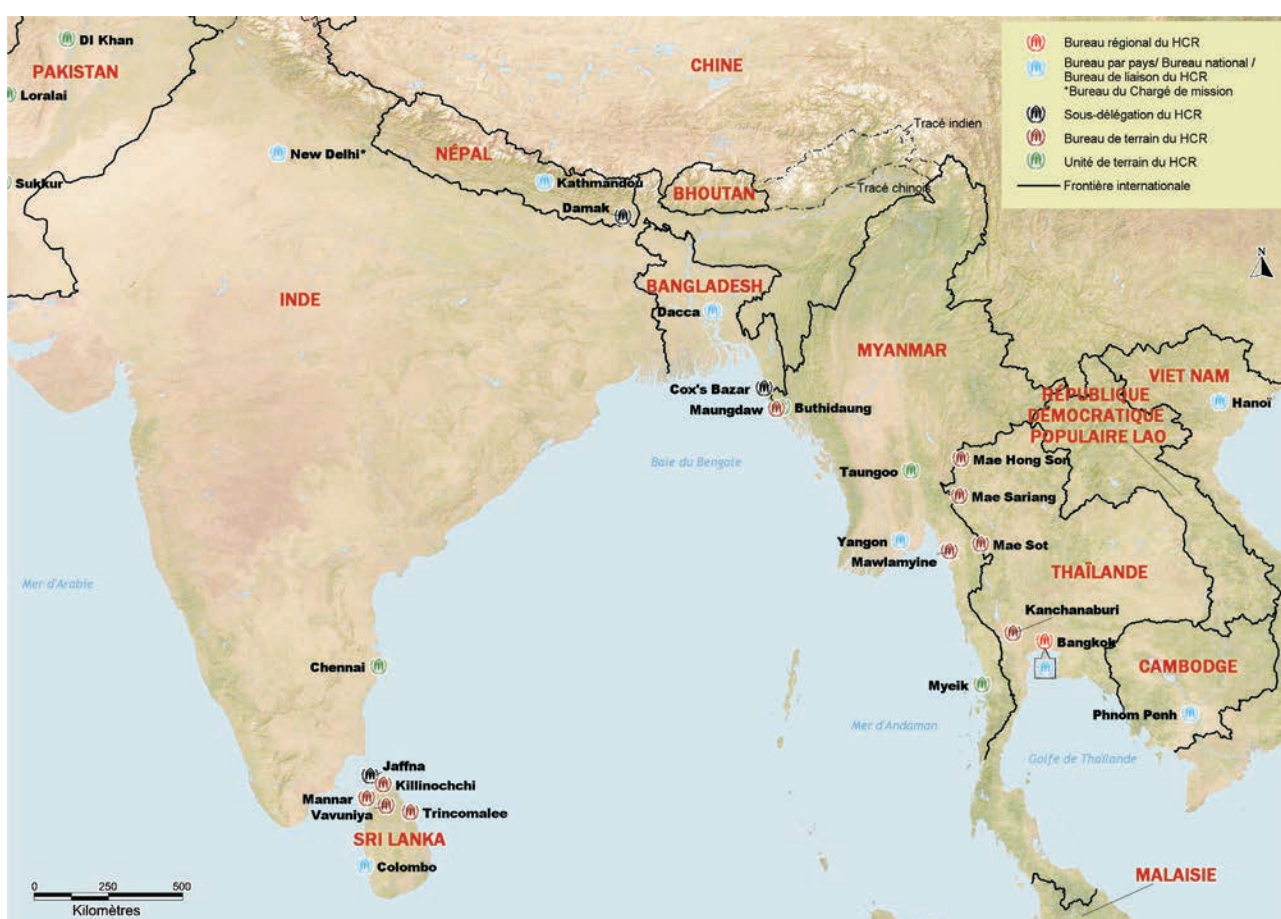
**Sri Lanka**

## | FAITS MARQUANTS |

- Le programme de réinstallation du HCR au Népal est demeuré le plus grand programme de ce type dans le monde. En 2011, près de 18 100 réfugiés originaires du Bhoutan ont quitté le Népal pour un nouveau foyer dans huit pays de réinstallation. Au total, quelque 58 500 individus ont été réinstallés depuis le début du programme de réinstallation fin 2007.
- Compte tenu de la réduction de la taille de la population des camps au Népal, le HCR, avec l'approbation du Gouvernement, a commencé à fusionner l'administration des trois camps de Beldangi et il a fermé les camps de Goldhap et Timai en 2011. Il ne reste plus désormais que trois des sept camps initiaux.
- Les déplacés internes et les réfugiés déracinés pendant la guerre civile à Sri Lanka ont continué de rentrer chez eux. Près de 144 600 déplacés internes ont regagné leur village d'origine en 2011. Le HCR a également facilité le rapatriement librement consenti de plus de 1 700 réfugiés à Sri Lanka.
- Les activités de suivi du HCR et d'autres interventions de protection à Sri Lanka ont aidé à sauvegarder les droits fondamentaux des déplacés internes et des rapatriés. S'il y a eu des améliorations par rapport à l'année précédente, les questions relatives au logement, aux terres et aux droits de propriété dans les zones de retour sont restées épineuses. La présence militaire au nord continue d'avoir des répercussions sur l'administration civile et la coordination humanitaire.
- En Inde, le Gouvernement a maintenu l'espace de protection pour près de 190 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont environ 21 000 qui vivent en milieu urbain et ont été enregistrés auprès du HCR. En juillet, le HCR a commencé à délivrer de nouvelles cartes d'identité avec des puces intelligentes cryptées pour accroître la protection des réfugiés urbains.



**Une réfugiée somalienne** dans la cuisine du logement qu'elle loue à New Delhi.



## Environnement opérationnel

En partenariat avec divers acteurs, le HCR s'est employé à coordonner l'action humanitaire et répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes relevant de sa compétence. Bien qu'ils n'aient pas adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés ni au Protocole de 1967, les pays d'Asie du Sud ont continué à offrir une protection et un espace humanitaire et à respecter le mandat du HCR. Néanmoins, la situation des réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain est demeurée précaire, compte tenu de leur manque de statut officiel en l'absence de cadres nationaux de protection des réfugiés.

À Sri Lanka, le retour des déplacés internes dans leur lieu d'origine au nord du pays s'est poursuivi. Fin 2011, plus de 430 000 d'entre eux avaient regagné leur district d'origine depuis 2009. Quelque 138 000 individus demeuraient dans les camps, dans des communautés hôtes ou encore en transit, faute d'avoir pu retourner dans leur localité en raison des opérations de déminage ou de la poursuite de l'occupation militaire de leurs terres.

La stabilité générale dans le nord a permis aux institutions de relèvement précoce et de développement de participer activement à l'assistance prodiguée aux personnes de retour. Le Gouvernement a accompli de nets progrès dans ses efforts pour rétablir les infrastructures et les services dans cette région. Toutefois, les structures civiles dans le nord nécessitent davantage de soutien pour être dotées d'effectifs suffisants et opérationnels. Si l'accès aux camps et aux zones de retour s'est amélioré pendant l'année, certaines ONG ont parfois connu des problèmes lors de l'accomplissement de leurs activités.

Au Népal, où un nouveau Gouvernement a été formé en août 2011, la rédaction d'une nouvelle constitution, qui devrait s'achever en mai 2012, et l'intégration d'anciens combattants maoïstes dans l'armée nationale sont demeurées les priorités politiques. Malgré les changements de la situation politique, le HCR a continué de compter sur la coopération du Gouvernement, particulièrement pour l'assistance octroyée à

quelque 55 000 réfugiés originaires du Bhoutan qui demeurent dans les camps. Les demandeurs d'asile et réfugiés urbains, même s'ils sont considérés comme des immigrants clandestins par les autorités, ont en pratique été autorisés à demeurer dans le pays. Les nouveaux arrivants tibétains ont continué à transiter par le Népal vers l'Inde.

Le Gouvernement indien a continué d'accorder l'asile à un grand nombre de réfugiés venant d'États voisins, tout en respectant le principe de non-refoulement et le mandat du HCR de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les zones urbaines. L'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains a été maintenu et élargi ; par exemple, le HCR a obtenu l'accès à certains groupes de demandeurs d'asile en détention et a pu les faire libérer. L'augmentation du prix des denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité a de nouveau touché les réfugiés et les demandeurs d'asile au même titre que les résidents locaux.

## Réalisations et impact

Le HCR a assuré la protection des personnes relevant de sa compétence tout en recherchant des solutions durables à leur sort. Tous les bureaux ont organisé de nouvelles évaluations participatives et des groupes de discussion pour déterminer, évaluer et défendre les besoins des réfugiés et des déplacés internes. Les bureaux se sont aussi employés à répondre aux besoins de protection de l'enfant et à la violence sexuelle et sexuelle par des activités de formation, de sensibilisation et de suivi ainsi que des interventions ciblées. De plus, des méthodes créatives ont été adoptées pour satisfaire les besoins en moyens d'existence des réfugiés, des demandeurs d'asile et des rapatriés, notamment par l'introduction du projet d'accès technologique communautaire en Inde et au Népal, et des projets communautaires à impact rapide et de petite taille dans les zones de rapatriement à Sri Lanka.

Avec davantage de stabilité dans le pays, les réfugiés sri-lankais ont continué de rentrer chez eux, principalement depuis l'Inde, mais aussi d'autres pays. Néanmoins, le nombre de

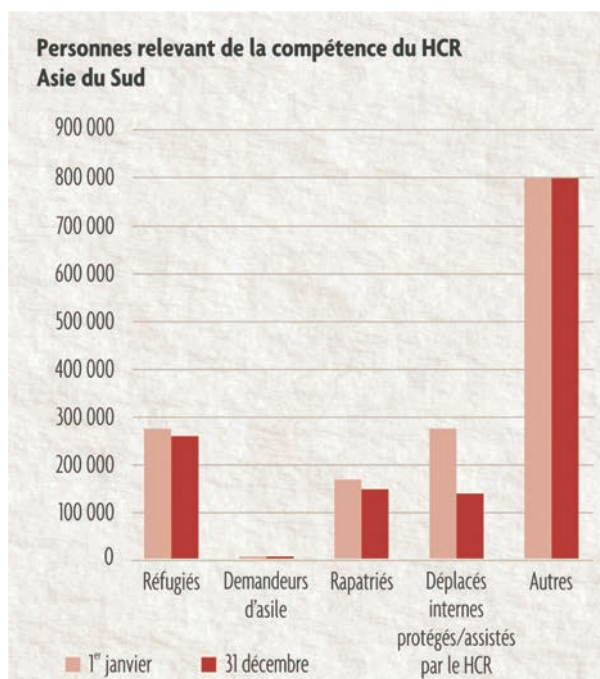
rapatriés depuis l'Inde a été plus bas qu'escompté, en partie du fait du retard dans le lancement, puis de la suspension, de la liaison en ferry entre Tuticorin et Colombo. En 2011, le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de près de 1 700 réfugiés sri-lankais et les a aidés avec des allocations de réintégration et de transport. Les réfugiés ont également reçu des articles non alimentaires une fois de retour à Sri Lanka.

À Sri Lanka, les activités de protection et d'assistance humanitaire du HCR ont mis l'accent sur l'aide aux déplacés ayant regagné leur lieu d'origine. Rien qu'en 2011, le HCR a enregistré près de 9 000 familles de retour pour l'allocation logement, qui a bénéficié à environ 31 400 personnes et leur a permis de réparer ou de reconstruire les logements endommagés, de satisfaire d'autres besoins essentiels et d'investir dans des activités rémunératrices pendant la phase initiale suivant leur retour. Depuis le lancement du programme d'allocation logement en octobre 2009, plus de 86 000 familles ont reçu cette aide en espèces. Au total, 120 000 lots d'articles non alimentaires ont été distribués aux personnes de retour depuis que le processus de rapatriement a commencé en août 2009. Une aide pour se loger a été prodiguée à quelque 700 familles de retour extrêmement vulnérables.

Le HCR a continué de diriger la coordination interinstitutions dans les domaines de la protection ainsi que des abris et des articles non alimentaires. Les principales préoccupations du point de vue de la protection concernaient le maintien de la présence de personnel militaire dans les zones de retour, la nécessité de préserver l'espace humanitaire, le déminage des terres agricoles et les services essentiels disponibles dans les zones de retour. Le HCR a soutenu et renforcé les réseaux de protection composés d'institutions des Nations Unies, d'ONG locales et internationales et d'organismes gouvernementaux compétents. Le module des abris et des articles non alimentaires a coordonné l'approvisionnement en ressources, afin de limiter les lacunes et les redondances dans les activités d'assistance.

Au Népal, avec le ferme soutien du Gouvernement et des pays de réinstallation, près de 18 100 réfugiés originaires du Bhoutan ont pu partir pour leur nouveau foyer en 2011. Grâce à la réduction substantielle de la population des camps due à ces départs, le HCR a collaboré avec le Gouvernement et les ONG partenaires pour commencer à regrouper les camps. En 2011, il a terminé la fusion administrative des trois camps de Beldangi et la fermeture des camps de Goldhap et Timai. À la fin de l'année, seulement trois des sept camps originaux demeuraient ouverts, et leur nombre devrait passer à deux d'ici la fin de 2012.

Tout en maintenant une infrastructure et des services essentiels dans les camps, le HCR a entamé en 2011 un



programme quinquennal de développement à assise communautaire visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés hôtes dans les districts de Jhapa et Morang. Ce programme permettra au HCR de passer de l'octroi de l'assistance humanitaire à un soutien de l'autosuffisance des réfugiés et à la réalisation d'un développement durable dans les communautés hôtes. Le Gouvernement et l'Équipe des Nations Unies dans le pays ont secondé le HCR dans la mise en œuvre de ce programme.

Au Népal, le HCR a également apporté protection et assistance à près de 300 réfugiés et demandeurs d'asile urbains et à quelque 800 nouveaux arrivants tibétains. Il a aussi facilité le transit sûr de ces derniers vers l'Inde. Avec ses partenaires nationaux et internationaux, le HCR s'est employé à combler l'absence de dispositions donnant accès aux certificats de citoyenneté à certains groupes de personnes dans le projet de nouvelle constitution, ce qui serait contraire aux obligations internationales du Népal.

En Inde, le HCR a renforcé ses procédures de détermination du statut de réfugié grâce à l'enregistrement rapide, la recherche accélérée des personnes avec des besoins spécifiques et la réduction du temps d'attente pour tous les demandeurs d'asile. La pauvreté est demeurée un problème majeur pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation dans les

### Budget et dépenses en Asie du Sud | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Inde	Budget	13 222 330	104 177	0	13 326 507
	Dépenses	7 474 121	102 048	0	7 576 169
Népal	Budget	15 445 714	1 397 775	0	16 843 489
	Dépenses	11 701 053	765 719	0	12 466 772
Sri Lanka	Budget	7 627 840	0	17 498 959	25 126 799
	Dépenses	3 627 752	0	9 467 396	13 095 148
<b>Budget total</b>		<b>36 295 884</b>	<b>1 501 952</b>	<b>17 498 959</b>	<b>55 296 795</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>22 802 926</b>	<b>867 767</b>	<b>9 467 396</b>	<b>33 138 089</b>

agglomérations indiennes ; 3 600 d'entre elles ont bénéficié de ses programmes de renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance. Ces programmes ont mis l'accent sur les réfugiés et les demandeurs d'asile ayant des besoins spécifiques, comme les personnes âgées et les handicapés.

La lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la protection des enfants, en particulier non accompagnés ou séparés de leur famille, sont demeurées des activités prioritaires. Le HCR a mené des procédures d'évaluation de l'intérêt supérieur pour veiller à ce que les enfants soient protégés dans un environnement sûr et qu'ils reçoivent des conseils, une allocation de subsistance et un soutien éducatif, comme le projet « apprentissage et formation » qui a bénéficié à environ 70 enfants non accompagnés ou séparés dans le pays.

### | Contraintes |

À Sri Lanka, l'accès humanitaire aux zones de retour s'est amélioré après juillet 2011, quand l'autorisation des autorités n'a plus été requise pour pénétrer dans toutes les zones du nord. Néanmoins, l'accès pour certaines ONG est demeuré difficile. Dans certains cas, la participation militaire au travail administratif quotidien dans le nord, par exemple dans des projets humanitaires ou de développement, a empêché le HCR et ses partenaires de mettre en œuvre des projets. Certaines régions continuent d'être classées comme zones de haute sécurité, ce qui prolonge le déplacement dans le nord. Un manque de politiques globales sur les questions foncières a réduit la viabilité des retours.

Au Népal, le HCR a fait face à des difficultés pour maintenir des services de qualité dans les camps en raison du départ pour la réinstallation des travailleurs réfugiés formés et expérimentés. Même si le Gouvernement a soutenu la plupart des projets, le programme pour les réfugiés urbains a été sapé par l'absence de législation interne sur les réfugiés. En conséquence, les demandeurs d'asile et les réfugiés urbains ont été considérés comme des immigrants clandestins.

En Inde, le HCR a pu continuer à avoir des entretiens avec les réfugiés sri-lankais dans les centres de districts proches des camps au Tamil Nadu, sans accès direct aux camps. Les liaisons en ferry entre Tuticorin et Colombo, qui avaient débuté en octobre 2011 et permettaient aux réfugiés d'emporter davantage de possessions, ont été suspendues fin novembre 2011, ce qui a eu des répercussions négatives sur les rapatriements.

Si l'environnement d'ensemble est demeuré positif, l'absence de cadre national de protection des réfugiés a fait obstacle à l'assistance des réfugiés en Inde.

### | Opérations |

Les opérations du HCR au **Népal** et à **Sri Lanka** sont décrites dans des chapitres séparés.

En **Inde**, près de 17 000 réfugiés et 4 000 demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR en décembre 2011. Ils étaient pour la plupart originaires d'Afghanistan, du Myanmar et de

Somalie. Le Gouvernement a continué d'accorder l'asile et d'apporter un soutien direct à près de 200 000 réfugiés venant de pays voisins. En attendant l'adoption d'un cadre national de protection des réfugiés, le HCR a assuré la détermination du statut des demandeurs dans les zones urbaines et l'enregistrement individuel de toutes les personnes relevant de sa compétence.

En ce qui concerne les solutions durables, le HCR a continué d'avoir recours à la réinstallation pour répondre aux besoins urgents de protection qui ne pouvaient pas être satisfaits en Inde, et environ 500 personnes sont parties pour être réinstallées en 2011. Le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de plus de 1 700 réfugiés sri-lankais. De plus, il a fourni une aide juridique pour faciliter la naturalisation de réfugiés afghans, hindous et sikhs qui pouvaient y prétendre. Huit personnes ont ainsi été naturalisées pendant l'année.

L'initiative de protection de proximité du HCR en Inde a été élargie avec l'établissement d'un nouveau centre de protection des réfugiés dans une région où vivent beaucoup de réfugiés afghans et somaliens. À Delhi, on dénombre maintenant 11 centres de ce type qui ont pour but de rapprocher les services juridiques, sociaux et communautaires des personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier les femmes. Ils ont été déterminants pour recenser les besoins et y répondre, en particulier dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste.

Le HCR s'est aussi efforcé de trouver des manières novatrices de satisfaire les besoins croissants de moyens de subsistance des personnes relevant de sa compétence, essentiellement grâce à une réorientation en faveur des activités d'autosuffisance, et en limitant l'assistance financière directe aux réfugiés ayant des besoins spécifiques (1 500 personnes). En outre, des protections sanitaires ont été distribuées à toutes les femmes et adolescentes réfugiées en ayant besoin. Si le Gouvernement a continué d'autoriser l'accès des réfugiés et demandeurs d'asile aux services de santé publique et d'éducation, ainsi qu'au système de justice national, un manque de connaissances de ces services et des langues locales a représenté un obstacle pratique à cet accès. Le HCR a renforcé ses activités de sensibilisation et de soutien communautaires pour aider à lever ces barrières.

### | Informations financières |

Les besoins globaux du HCR pour l'Asie du Sud ont diminué en 2011, principalement par suite de la réduction initiale des activités relatives aux déplacés internes à Sri Lanka. Les besoins pour le Népal ont légèrement augmenté pour veiller à ce que les services essentiels soient assurés pour les réfugiés et demandeurs d'asile et que des activités de fusion des camps bénéficiant aux réfugiés et aux communautés hôtes soient entreprises. Les besoins accrus en Inde concernaient la protection du nombre croissant de réfugiés urbains dans le pays, et la multiplication des activités pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

## Contributions volontaires pour l'Asie du Sud | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<b>ASIE DU SUD - SOUS-RÉGION</b>				
États-Unis d'Amérique			3 900 000	3 900 000
<b>Asie du Sud - Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 900 000</b>
<b>INDE</b>				
Australie	75 000			75 000
España con ACNUR	22 753			22 753
Fondation Lebara	141 443			141 443
<b>Inde - Sous-total</b>	<b>239 196</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239 196</b>
<b>NÉPAL</b>				
Canada	308 960			308 960
CERF	999 991			999 991
Union européenne	681 690			681 690
Organisation internationale pour les migrations	20 055			20 055
Japon			861 751	861 751
Japan Association for UNHCR	39 988			39 988
Fonds de l'OPEP pour le développement international	60 000			60 000
Donateurs privés en Chine	149 605			149 605
Fast Retailing Co., Ltd. (UNIQLO)	113 800			113 800
Royaume-Uni	158 815			158 815
États-Unis d'Amérique	200 000			200 000
<b>Népal - Sous-total</b>	<b>2 732 904</b>	<b>0</b>	<b>861 751</b>	<b>3 594 654</b>
<b>SRI LANKA</b>				
Canada			815 494	815 494
CERF	638 148	1 224 121		1 862 269
Charities Aid Foundation			104	104
Union européenne		133 333		133 333
France		343 406		343 406
Italie		142 653		142 653
Japon			1 231 072	1 231 072
Suisse		730 228		730 228
Fonds des Nations Unies pour la population		23 314		23 314
États-Unis d'Amérique			4 900 000	4 900 000
<b>Sri Lanka - Sous-total</b>	<b>638 148</b>	<b>2 597 055</b>	<b>6 946 671</b>	<b>10 181 874</b>
<b>Total</b>	<b>3 610 248</b>	<b>2 597 055</b>	<b>11 708 422</b>	<b>17 915 724</b>